

Association Les Témoins de Jéhovah de Guyane

---

# **C O M P T E S   A N N U E L S**

Exercice du 01/09/2007 au 31/08/2008

---

**B I L A N**

Exercice du 01/09/2007 au 31/08/2008

<b>A C T I F</b>				
	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortiss. & provisions	Net	Net
<b>Actif immobilisé</b>				
Immobilisations incorporelles	518,94	518,94	-	-
Immobilisations corporelles	3 590 253,77	1 396 833,59	2 193 420,18	2 264 352,43
Immobilisations financières	397 150,83	-	397 150,83	319 070,87
Total I	3 987 923,54	1 397 352,53	2 590 571,01	2 583 423,30
<b>Actif circulant</b>				
Créances	2 495,53		2 495,53	1 258,26
Épargne associative (V.M.P.)	29 075,86		29 075,86	135 076,07
Disponibilités	98 093,15		98 093,15	86 785,68
Charges constatées d'avance	2 475,33		2 475,33	4 477,00
Total II	132 139,87	-	132 139,87	227 597,01
<b>TOTAL ACTIF (I+II)</b>	4 120 063,41	1 397 352,53	2 722 710,88	2 811 020,31
<b>P A S S I F</b>				
			Exercice N	Exercice N-1
<b>Fonds associatifs</b>				
Fonds associatifs - réserves			1 864 565,25	1 864 565,25
Report à nouveau			906 210,04	923 402,27
Excédent / déficit de l'exercice			- 91 183,41	- 17 192,23
		Total I	2 679 591,88	2 770 775,29
<b>Provisions (risques &amp; charges)</b>				
		Total II	-	-
<b>Fonds dédiés</b>				
		Total III	1 501,66	1 501,66
<b>Dettes</b>				
Emprunts et dettes assimilées			15 000,00	11 000,00
Legs et donations en cours			-	-
Autres dettes			26 617,34	27 743,36
		Total IV	41 617,34	38 743,36
<b>TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)</b>			2 722 710,88	2 811 020,31

**COMPTÉ DE RÉSULTAT**

Exercice du 01/09/2007 au 31/08/2008

<b>PRODUITS</b>		
	Exercice N	Exercice N-1
<b>Produits courants</b>		
Cotisations des membres	420,00	435,00
Offrandes cultuelles	203 681,01	183 098,96
Subventions d'associations cultuelles	18 000,00	135 000,00
Reprises sur amortissements & provisions	-	-
Transferts de charges	-	-
Total I	222 101,01	318 533,96
<b>Produits financiers</b>		
Produits d'épargne associative	3 871,51	3 707,68
Total II	3 871,51	3 707,68
<b>Produits exceptionnels</b>		
Legs et donations	-	-
Autres produits exceptionnels	14 000,00	2 775,92
Total III	14 000,00	2 775,92
<b>Report / ressources affectées</b>		
Total IV	-	43,50
<b>TOTAL PRODUITS (I+II+III+IV)</b>	239 972,52	325 061,06
<b>Solde débiteur (déficit)</b>	91 183,41	17 192,23
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	331 155,93	342 253,29
<b>CHARGES</b>		
	Exercice N	Exercice N-1
<b>Charges courantes</b>		
Achats et autres charges externes	111 385,97	125 845,89
Impôts et taxes	26 228,41	28 502,07
Indemnités et charges sociales - ministres du culte	71 665,26	63 971,97
Subventions cultuelles	323,76	4 558,17
Autres charges de gestion courante	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	114 505,99	116 813,67
Total I	324 109,39	339 691,77
<b>Charges financières</b>		
Total II	-	-
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Total III	7 046,54	2 561,52
<b>Engagements / ressources affect.</b>		
Total IV	-	-
<b>TOTAL CHARGES (I+II+III+IV)</b>	331 155,93	342 253,29
<b>Solde créditeur (excédent)</b>	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	331 155,93	342 253,29

# **ANNEXE LÉGALE DES COMPTES**

Exercice du 01/09/2007 au 31/08/2008

À la clôture de l'exercice, les comptes annuels présentent les caractéristiques suivantes :

<b>Total Bilan</b>	<b>2 722 710,88</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-91 183,41</b>

---

## **I - PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION, COMPARABILITÉ DES COMPTES, FAITS CARACTÉRISTIQUES**

---

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles et normes comptables, notamment les règlements n° 99-01 et n° 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

En particulier, les principes et conventions suivants ont été appliqués :

- principe de prudence ;
- principe d'indépendance des exercices ;
- continuité des activités.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## II - NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

### État de l'actif immobilisé

Éléments	Valeur brute début ex.	+	-	Valeur brute fin ex.
Immobilisations incorporelles	518,94	-	-	518,94
Immobilisations corporelles	3 582 862,18	49 002,85	41 611,26	3 590 253,77
Immobilisations financières	319 070,87	120 000,00	41 920,04	397 150,83
<b>Total</b>	<b>3 902 451,99</b>	<b>169 002,85</b>	<b>83 531,30</b>	<b>3 987 923,54</b>

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les immobilisations corporelles se rapportent essentiellement à la Salle d'assemblées culturelles propriété de l'Association.

Des prêts sans intérêts peuvent être consentis à des associations apportant leur contribution à l'exercice du culte. Ils figurent au bilan, le cas échéant, sous la rubrique "immobilisations financières", à l'instar des dépôts et des cautionnements.

### État des amortissements et des provisions

Éléments	Valeur en début d'exercice	+	-	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	518,94	-	-	518,94
Immobilisations corporelles	1 318 509,75	114 505,99	36 182,15	1 396 833,59
Immobilisations financières	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 319 028,69</b>	<b>114 505,99</b>	<b>36 182,15</b>	<b>1 397 352,53</b>

L'amortissement pour dépréciation a été déterminé selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues ont été les suivantes :

- Logiciels : 1 an ;
- Constructions (Salle d'assemblées culturelles) : 30 ans ;
- Installations et agencements (Salle d'assemblées culturelles) : 10 ans ;
- Matériel Salle d'assemblées culturelles et matériel de transport : 5 ans ;
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 4 ans.

**Tableau des échéances des créances et des dettes**

Éléments	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et moins de cinq ans	À plus de cinq ans
Immobilisations financières	397 150,83	47 335,04	189 062,04	160 753,75
Autres créances	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>397 150,83</b>	<b>47 335,04</b>	<b>189 062,04</b>	<b>160 753,75</b>
Emprunts et dettes assimilées	15 000,00	3 000,00	12 000,00	-
Legs et donations en cours	-	-	-	-
Autres dettes	26 617,34	26 617,34	-	-
<b>Total</b>	<b>41 617,34</b>	<b>29 617,34</b>	<b>12 000,00</b>	<b>-</b>

**Valeurs mobilières de placement**

L'épargne associative est constituée exclusivement de placements de type "court terme" (tels que livret A et autres placements réservés aux Organismes Sans But Lucratif).

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cessions portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Les plus-values latentes sur valeurs mobilières de placement non comptabilisées à la clôture de l'exercice s'élèvent à :

**Plus values latentes** **1 157,18 €**

**Tableau de suivi des fonds dédiés**

Éléments	Fonds à engager (début ex.)	Utilisation au cours de l'exercice	Nouveaux engagements	Fonds restant à engager (fin ex.)
Fonds dédiés sur subventions affectées	-	-	-	-
Fonds dédiés sur offrandes affectées	1 501,66	-	-	1 501,66
Fonds dédiés sur legs et donations affectés	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 501,66</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 501,66</b>

Les fonds dédiés éventuellement reçus par l'Association concernent exclusivement des ressources affectées par des donateurs qui n'auraient pu encore, à la clôture de l'exercice, être utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard.

---

### III - AUTRES INFORMATIONS

---

#### **Legs à réaliser**

Legs nets à réaliser

(Néant)

#### **Activités**

Conformément à son objet statutaire ainsi qu'aux dispositions légales et réglementaires applicables, les activités de l'Association ont consisté, au cours de l'exercice, en :

- l'exercice public du culte, principalement par l'organisation de grands rassemblements culturels ;
- l'entretien des ministres du culte ;
- la formation des ministres du culte et autres participants au culte ;
- le soutien à d'autres associations poursuivant le même but.